

LEXIQUE DES ACRONYMES

ANS : Agence Nationale du Sport

CDN : Comité Directeur National

CNAS : Conseil National d'Attribution des Subventions

CRF : Compte Rendu Financier

CTAS : Conseil Territorial d'Attribution des Subventions

FDVA : Fond pour le Développement de la Vie Associative

LCA : Le Compte Asso

MRP : Maison Régionale de la Performance

MS : Ministère en charge des Sports

OD : Organismes Déconcentrés

PPF : Projet de Performance Fédéral

PSF-PT : Projet Sportif Fédéral – Parts Territoriales

PST : Projet Sportif Territorial

LEXIQUE DES ACRONYMES commenté

ENVIRONNEMENT EXTERNE

ANS : Agence Nationale du Sport

Groupement d'intérêt public associant des représentants de l'État, du mouvement sportif, des collectivités territoriales et des acteurs économiques afin de définir des objectifs et d'impulser une dynamique commune en matière de performance de haut niveau et de développement des pratiques sportives. Elle est l'opérateur du MS.

<https://www.agencedusport.fr/>

Organisation territoriale de l'ANS

Au niveau régional

- Les CRS (Conférences Régionales du Sport). Elles ont pour mission de définir un projet sportif territorial (PST) afin de fixer les priorités sportives régionales et d'assurer la coordination entre acteurs

Au niveau local

- Les CF (Conférences des financeurs). Elles réunissent les financeurs publics et privés en charge de la déclinaison opérationnelle des CRS dans l'objectif de soutenir financièrement les projets locaux et les équipements sportifs

CRF : Compte Rendu Financier

Document permettant de justifier l'usage des subventions attribuées à une structure (recettes et dépenses détaillées) sur une période donnée.

FDVA : Fond pour le Développement de la Vie Associative

Dispositif public français qui a pour objectif de soutenir financièrement le fonctionnement et le développement des associations. Il est géré par l'État via ses services déconcentrés. Ce fonds finance la formation des bénévoles, le fonctionnement global des associations et les projets innovants ou structurants.

<https://associations.gouv.fr/fonds-pour-le-developpement-de-la-vie-associative-fdva>

LCA : Le Compte Asso

Plateforme numérique officielle de l'administration française qui permet aux associations de gérer leurs démarches administratives, de demander des subventions publiques, de suivre leurs dossiers et de déposer leurs comptes rendus financiers.

<https://associations.gouv.fr/le-compte-asso>

MRP : Maison Régionale de la Performance

Elles constituent le réseau territorial piloté par l'ANS dans l'objectif d'accompagner les sportifs de haut niveau et leurs encadrants à l'échelle régionale. Elles sont hébergées au sein des CREPS. Elle fonctionne en lien avec les fédérations, les clubs et les structures d'entraînement identifiées dans les projets de performance (PPF) des fédérations délégataires reconnues de haut niveau.

MS : Ministère en charge des Sports

Ministère qui en charge de mettre en œuvre la politique du Gouvernement relative à la promotion et à l'organisation des activités physiques et sportives, l'accompagnement des parcours de jeunes vers l'autonomie et le développement de la vie associative. Actuellement dénommé ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative.

<https://www.sports.gouv.fr/>

Services territoriaux du MS

Au niveau régional

- Les DRAJES (Délégations Régionales Académiques à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports). Elles remplacent depuis 2021 les anciennes DRJSCS.

Au niveau départemental

- Les SDJES (Services Départementaux à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports). Ils remplacent les anciennes DDJS

Les établissements publics rattachés (réseau spécialisé)

- Les CREPS (Centres de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive)

PSF-PT : Projet Sportif Fédéral – Parts Territoriales

Dispositif de subvention mis en place par l'Agence National du Sport pour contribuer au développement fédéral et territorial. Ce dispositif permet aux fédérations sportives de mettre en œuvre leur stratégie nationale de développement auprès de leurs clubs et structures déconcentrées afin de soutenir financièrement des actions concrètes favorisant l'accès à la pratique, notamment pour les publics qui en sont aujourd'hui les plus éloignés. Ainsi, les PSF doivent participer à la mise en œuvre des grandes priorités nationales de la fédération (PSF) et des politiques publiques sportives de l'État notamment le développement de la pratique féminine, le déploiement de la stratégie nationale sport-santé et sport et handicap.

PST : Projet Sportif Territorial

Plan d'actions coordonné qui mobilise différents acteurs (services de l'état, collectivités, associations, clubs, écoles, éventuels partenaires privés, etc.) pour favoriser l'accès au sport et son développement sur un territoire donné. L'objectif est de contribuer au développement de la pratique sportive pour tous, de réduire les inégalités d'accès au sport (zones rurales, quartiers prioritaires...), de soutenir les clubs et associations locales, de promouvoir le sport santé, éducatif et citoyen, d'optimiser l'utilisation des équipements sportifs existants.

FFESSM

CDN : Comité Directeur National

Organe de gouvernance principal chargé de piloter et d'administrer la fédération à l'échelle nationale. Il s'agit d'un groupe de dirigeants élus (ou parfois désignés) qui prennent les décisions stratégiques et veillent au bon fonctionnement de la fédération.

CNAS : Conseil National d'Attribution des Subventions

Organe qui pilote le dispositif PSF-PT dans sa globalité, valide les arbitrages opérés au niveau territorial par les CTAS et dimensionne les subventions aux COREGS en fonction de la qualité de leurs projets. Le CNAS soumet ses arbitrages au CDN pour validation. Il évalue l'efficacité du dispositif sur le développement territorial de la fédération. La composition du CNAS est fixée par le CDN et validée par l'ANS.

CTAS : Conseil Territorial d'Attribution des Subventions

Organe qui met en œuvre le dispositif PSF-PT dans chaque région et qui propose au CNAS la liste des clubs et des CODEPS qui pourraient être bénéficiaires d'une subvention de l'ANS et les montants attribués. La composition des CTAS est fixée par le comité directeur de chaque comité régional en fonction de sa réalité territoriale.

OD : Organismes Déconcentrés

Comprend les comités régionaux (COREG) et les comités départementaux (CODEP). Ils permettent de mettre en œuvre les décisions nationales au plus près du terrain.

PPF : Projet de Performance Fédéral

Stratégie et moyens mis en œuvre par la fédération pour performer au plus haut niveau à l'international dans les disciplines reconnues de haut niveau par le ministère des sports. Il

comprend un programme d'excellence et un programme d'accession territorial et national au haut niveau.

PSF : Projet Sportif Fédéral

Projet de développement la fédération identifiant les priorités et le projet d'actions pour développer les pratiques, répondre aux enjeux de responsabilité sociale, sociétale et environnemental sur l'ensemble du territoire et mettre en œuvre les politiques publiques sportives de l'État en favorisant la pratique sportive du plus grand nombre.